



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 25
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-55
Conseil Municipal 18 Mai 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 MAI 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE de SÉANCE : C. RAFIN

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE AU PROFIT DE CHARENTE NUMERIQUE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que dans le cadre du développement de la fibre optique il y a nécessité de procéder à la mise en place de deux SRO (Sous Répartiteur Optique) sur une partie des parcelles appartenant à la commune et cadastrées AS 36 et AV 136,

CONSIDERANT que pour procéder à l'installation de ces SRO, il convient de signer une convention de mise à disposition au profit de Charente Numérique, en charge du déploiement de la fibre,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et Charente Numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 27 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de parcelles privées de la commune au profit de Charente Numérique.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE